

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N°358

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que l'avis de motion pour l'adoption du règlement n°358 portant sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer a été donné le 19 novembre 2024 à la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

ATTENDU l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

ATTENDU que la Municipalité de Berthier-sur-Mer désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ;

ATTENDU qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que la Municipalité adopte le présent règlement N° 358 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 20^e jour de novembre deux mille vingt-quatre.



Mélissa Gagné

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélissa Gagné, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre onze heures et midi, le vingtième jour de novembre 2024. Une copie a également été déposée sur le site Web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingtième jour de novembre deux mille vingt-quatre.



Signé

Mélissa Gagné, Directrice générale et
Greffière-trésorière